

Accès des personnels hospitaliers aux services de santé au travail : l'ARS Bretagne s'engage

Pour répondre aux attentes exprimées par les professionnels, Marisol Touraine, ministre des Affaires Sociales et de la Santé, a récemment présenté une stratégie nationale forte et volontariste pour faire de la qualité de vie au travail de l'ensemble des professionnels de santé une priorité.

Dans ce cadre, la ministre s'est engagée à revaloriser la médecine du travail et à généraliser les services pluri-professionnels de santé au travail.

Parallèlement, l'ARS Bretagne a lancé dès juin 2016 un appel à projets à destination des établissements afin de faciliter l'accès de leurs personnels aux services de santé au travail (SST).

L'appel à projets Service de Santé au Travail

L'ARS Bretagne a invité les établissements à répondre à cet appel à projets en développant des approches territorialisées visant notamment à mettre en synergie les ressources humaines et matérielles. 10 dossiers ont été déposés rassemblant plus de 60 établissements. Le comité de sélection ARS Bretagne a retenu l'accompagnement financier de 7 dossiers. La situation des SST (niveau de criticité) et le nombre de personnels ayant accès à un SST constituaient deux critères déterminants. Le respect d'un équilibre territorial sur la région a aussi été pris en compte.

406 767 euros ont ainsi été mobilisés en 2016. L'accompagnement financier de ces projets est d'ores et déjà acté pour les années 2017 et 2018, en fonction de leur état d'avancement.

L'accompagnement de l'ARS Bretagne porte principalement sur :

- le financement du temps médical dédié au tutorat pour l'accompagnement de médecin collaborateur, ainsi que le temps dédié à la coordination pour un fonctionnement optimum d'un SST intégrant plusieurs établissements ;
- le développement de la professionnalisation des équipes du SST, notamment par le financement de formation ou diplômes universitaires ;
- le financement de solutions informatiques partagées permettant de faciliter la gestion des dossiers inter établissements, et de répondre à un développement de la territorialisation souhaité dans le champ de la médecine de prévention.

Une évaluation sera réalisée, en juin 2017, afin de mesurer l'impact de cet accompagnement.